

## Portes ouvertes aux serres municipales de Chenôve

*Chenôve, lundi 6 mai 2019* – Les serres municipales de Chenôve ouvrent ses portes ce samedi de 9h à 17h.

Le mois de mai est la période idéale pour ouvrir les serres et présenter toute la diversité des fleurs dans leur odeur, leur couleur et leur forme. Les visiteurs pourront découvrir l'ensemble des fleurs qui orneront les parterres de la ville cet été mais également ceux de la ville voisine.

En effet, depuis 2018, les maires de Chenôve et Marsannay-la-Côte ont signé une convention visant à mutualiser leur production de fleurs annuelles et biannuelles (environ 10 000 plants) afin d'optimiser au maximum le rendement des serres.

A cette occasion, les lauréats du Concours des maisons, balcons et jardins fleuris de Chenôve se verront remettre une récompense pour la qualité de leur fleurissement. Cette année, vingt-six diplômes seront remis.

Cette journée porte ouverte permettra aussi de sensibiliser les visiteurs sur des questions environnementales. La Ville de Chenôve et ses agents du service Paysage et Espaces publics, qui depuis 10 ans et la signature de la charte O phyto, n'utilisent plus de pesticides, pourront faire part de leur retour d'expérience et délivrer quelques conseils sur les bonnes pratiques à adopter.

Le mois dernier, le maire, Thierry Falconnet, a pris un arrêté municipal pour renforcer l'action en matière de développement durable en interdisant l'utilisation du glyphosate sur le territoire de la commune, et contribuer ainsi à la suppression de l'usage des pesticides.

Contact / **Emilie Billot**

*Directrice de la communication*

Tel : 03 80 51 56 17 • 06 17 41 03 49

Mail : emilie.billot@ville-chenove.fr